

2024/09/06

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 24 septembre 2024 - Délibération n° 2024/09/06

Objet : DELIBERATION PORTANT SUR LE RETRAIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE CONFLUENCE EN REPRESENTATION SUBSTITUTION DE LA COMMUNE DE CRESSAT.

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 17 septembre, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : COTICHE Thierry - DESLOGES Georges - DUBOUIS Sandrine - BOUDEAU Philippe - FAURE Josette - SARTY Denis - SIMON-CHAUTEMPS Franck - SPRINGER Liliane - POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène - MALIVERT Jacques - SUCHAUD Michelle - BOSLE Alain - MAGOUTIER Gérard - DUBREUIL Raymond - PARAYRE Régis - FERRAND Marc - MEYER Christian - MOREAU Jean-Claude - BUSSIERE Jean-Claude - DAURY Claudine - PAROT Jean-Pierre - ROYERE Joël - SALADIN Christine - LAROCHE Michel - LAINE Joël - GRENOUILLET Jean-Yves - CALOMINE Alain - LAGRANGE Serge - DERIEUX Nicolas - LEHERICY Joseph - NOURRISEAU Pierre-Marie - GAUDY Sylvain - TROUSSET Patrick - GAILLARD Thierry - PATAUD Annick - CAILLAUD Monique - LAPORTE Martine -

Etaient excusés : BERTELOOT Dominique - CLOCHON Bruno - DUGAY Jean-Pierre - PAMIES Jean-Michel - ESCOUBEYROU Luc - RIGAUD Régis - FINI Alain - MALIVERT-LAGRAVE Annick - DESSEAUVE Nadine - FINI Alain - DUGUET Pierre - DEFEMME Catherine -

Pouvoirs :

1. Mme MALIVERT-LAGRAVE Annick donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques
2. M. DUGUET Pierre donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry
3. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Mme POUVET CHAUVAT Marie-Hélène
4. M. ESCOUBEYROU Luc donne pouvoir à M. PARAYRE Régis
5. M. FINI Alain donne pouvoir à M. BOSLE Alain
6. Mme DESSEAUVE Nadine donne pouvoir à Mme CAILLAUD Monique
7. Mme DEFEMME Catherine donne pouvoir à M. GRENOUILLET Jean-Yves

Suppléances :

Mr VERGNAUD Didier remplace Mr CLOCHON Bruno
Mme LACOUR Marie-Emilie remplace DUGAY Jean-Pierre

Secrétaire de séance : M. FERRAND Marc

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
		Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
64	39			46	
Pour	Contre				
46			0	0	0

Le comité syndical du SICTOM de Chénérailles, réuni en date du 5 septembre 2024, a délibéré à la demande de retrait de la communauté de communes Creuse Confluence, la commune de Cressat, du SICTOM de Chénérailles et ce à compter du 01/01/2025.

En la circonstance, l'article L 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales s'applique et la délibération du comité syndical du SICTOM de Chénérailles a été notifiée à la communauté de communes de Creuse Sud-Ouest pour qu'elle se prononce sur la demande de retrait de la communauté de communes Creuse Confluence.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Se prononce pour le retrait de la Communauté de communes Creuse Confluence, en représentation substitution de la commune de Cressat, du SICTOM de Chénérailles ainsi que les conditions de retrait telles qu'exposées ;
- Autorise M. Le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GADY

